

AS FERRIERES-SUR-SICHON TOURNOI DE SIXTE DE L'ASCENSION



Article 1 - Règlement général

Le tournoi se jouera sous les règlements de la F.F.F. avec les dérogations suivantes :

- 1) Équipe de six joueurs (pas de remplaçant)
- 2) Terrain de 55x40
- 3) Pas de hors-jeu
- 4) Tous les coup-francs sont directs. Sur coup-franc, tout joueur adverse doit se trouver à au moins 6 mètres du ballon.
- 5) Pénalty remplacé par un coup franc direct à l'endroit de la faute. Si cet endroit se trouve à moins de 9m du but, le mur devra se placer sur la ligne de but s'il le désire
- 6) Sur une sortie de but, tout joueur adverse devra se trouver en dehors de la surface de réparation
- 7) Buts de goal à goal refusés
- 8) Buts marqués directement sur touche refusés
- 9) But direct sur engagement non valable (au moins 1 passe en plus de l'engagement avant de frapper)
- 10) Sur sortie de but, dégagement sur la ligne de but.
- 11) Sur dégagement à la ligne de but le but marqué est valable.
- 12) L'arbitre de la rencontre se réserve le droit d'exclure un joueur en cas de comportement inapproprié de celui-ci. En cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.

Article 2 - Inscription

L'engagement est de 30€ / équipe. En cas de forfait d'une équipe, les droits d'inscription restent acquis à l'A.S.F.

Article 3 - Tenue

Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match. Le port du protège-tibia est fortement recommandé.

Chaque équipe devra se munir d'un ballon réglementaire.

Article 4 – Durée des matches

La durée des matches de poule est de 1 fois 6 minutes, mais ce temps peut être modifié en fonction du nombre d'équipes. A partir des matches à élimination directe, la durée des matches est déterminée par les organisateurs.

Article 5 - Déroulement du tournoi

Les équipes seront réparties par tirage au sort en poules de 4, si le nombre d'équipes le permet. Les deux premières équipes de chaque poule accèdent aux phases finales du « tournoi principal » et les deux dernières aux phases finales du « tournoi consolante ». A partir des phases finales, l'équipe éliminée ne joue plus de match (élimination directe).

Seule peut rejouer l'équipe repêchée par les organisateurs en cas d'un nombre impair pour les phases finales, c'està-dire l'équipe qui aura la meilleure différence de buts ou, si égalité, la meilleure attaque. Si l'égalité persiste, les organisateurs effectueront un tirage au sort pour départager les équipes.

Toutefois, une autre organisation du tournoi peut être mise en place en fonction du nombre d'équipes.

Le classement s'effectue comme suit :

- 1) Match gagné = 4 points
- 2) Match nul = 2 points
- 3) Match perdu (ou forfait) = 1 point

En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poule, les équipes seront départagées comme suit :

- 1) Meilleure différence de buts
- 2) Meilleure attaque
- 3) Tirage au sort

En « tournoi principal », un chapeau pour les 1^{ers} de poule et un chapeau pour les 2^{èmes} de poule est dressé. Un tirage au sort s'effectue tour à tour entre une équipe du 1^{er} chapeau et une équipe du 2nd chapeau. Par conséquent, un 1^{er} de poule affrontera un 2^{ème} de poule en phase finale.

Même procédé pour le « tournoi consolante » avec les 3^{èmes} et 4^{èmes} de poule.

La suite des phases finales se déroule par tirage au sort avec une élimination directe.

A partir des phases finales, en cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une séance de tirs au but selon les mêmes modalités que celles présentées dans les règlements de la F.F.F.

<u>Article 6 – Appartenance des joueurs</u>

Aucun joueur, sauf le gardien de but, ne pourra évoluer dans deux équipes différentes.

Article 7 - Arbitrage

Les rencontres sont placées sous la direction d'arbitres bénévoles. Toute décision de l'arbitre est sans appel.

Article 8 - Responsabilités

L'A.S.F. décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi. Tout joueur non licencié joue sous sa propre responsabilité.

Article 9 - Litige

Tout litige sera jugé par l'équipe d'organisation. Les décisions sont sans appel.